

RCS : VIENNE Code greffe : 3802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00022 Numéro SIREN : 480 466 838 Nom ou dénomination : A.FRESCO
--

Ce dépôt a été enregistré le 25/09/2018 sous le numéro de dépôt B2018/007194

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2018/007194**
n°de gestion : **2005B00022**
n°SIREN : **480 466 838 RCS Vienne**

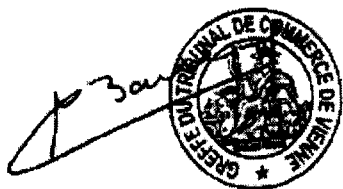
Le greffier du Tribunal de Commerce de Vienne certifie avoir procédé le 25/09/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A.FRESCO - Société à responsabilité limitée
moulin de la Garde 38780 Eyzin-pinet -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



656941

1- BILAN ACTIF

N° 2050

2018

7194

Désignation de l'entreprise : SARL A.FRESCO		Durée ex. en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise : MOULIN DE LA GARDE		Durée de l'ex. précédent* 12	
Numéro SIRET* 48046683800012		38780 EYZIN PINET	
Néant ☐		Ex. précédent (N-1) clos le :	

		Exercice N, clos le : 31/12/2017			31/12/2016
		Brut 1	Amort., provis° 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
I	Frais d'établissement *	AB	AC		
A N	Frais de développement*	CX	CQ		
C C	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
T	Fonds commercial (1)	AH	AI		
I R	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
F P	Avances et acc. sur immob. incorp.	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
I C	Constructions	AP	AQ		
M	Installat° tech., matériel et outillage ind.	AR	AS		
M R	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	24 414	1 089
P	Immobilisations en cours	AV	AW		
B	Avances et comptes	AX	AY		
I	Participations évaluées (mise en équ.)	CS	CT		
L F	Autres participations	CU	CV		
I I	Créances rattachées à des participat°	BB	BC		
S N	Autres titres immobilisés	BD	BE		
E	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK	24 414	1 090
A S	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
C T	En cours de production de biens	BN	BO		
T	En cours de production de services	BP	BQ		
C	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
C K	Marchandises	BT	BU		
I S	Avances et acc. versés sur cdes	BV	BW		
R C	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	126 465	22 111
C R	Autres créances (3)	BZ	CA	1 732	1 701
U E	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
L D	VMP(dt act° propres) :	CD	CE		
I	Disponibilités	CF	CG	195 094	247 258
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
TOTAL (III)		CJ	CK	323 291	271 070
G	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
U	Primes de remboursement des obl. (V)	CM			
L	Ecart de conversion actif° (VI)	CN			
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	24 414	324 380
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) part à - d'1 an des immob fin. nettes :		(3) Part à + d'un an	
CP		CR			
Clause de rés. de prop. *		Immobilisations :		Stocks :	
		Créances			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

certifié conforme

2- BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051

2018

Désignation de l'entreprise : SARL A.FRESCO		Néant		*
		Exercice N	Exercice N-1	
Capitaux propres	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 600)	DA	600	600
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	60	60
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées*(3) (dt prov.fluctuation cours B1)	DF		
	Autres réserves (dt achat oeuvres origin. art. vivants* EJ)	DG	219 732	191 941
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	34 625	27 791
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées*	DK		
	TOTAL (I)	DL	255 017	220 392
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emp.et dettes financières divers (dont emprunts particip EI)	DV	18 812	19 932
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	19 141	14 847
	Dettes fiscales et sociales	DY	28 160	13 283
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	3 250	3 850
Compt régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	69 363	51 913
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	324 380	272 304
Renvois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	(2) Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	69 363	51 913
	(5) Dt concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SARL A.FRESCO							Néant	*
		Exercice N					Exercice N-1	
		France		Exportation et intrac.		Total		
	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue : - biens*	FD		FE		FF		
	- services*	FG	315 832	FH		FI	315 832	313 209
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	315 832	FK		FL	315 832	313 209
Produits d'exploit.	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	25	74
	Autres produits (1) (11)					FQ	1	1
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	315 858	313 284
Charges d'exploit.	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de mat. 1ères et autres approvisionnements (dts de douane inclus)*					FU	28 407	35 322
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	177 693	184 382
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	2 587	1 048
	Salaires et traitements*					FY	63 138	56 258
	Charges sociales (10)					FZ	1 219	5 450
	- Sur immobilisations : - dotations aux amortissements*					GA	1 170	1 704
	Dotations - dotations aux provisions					GB		
	d'exploitation : - Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	- Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	218	134
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	274 432	284 298
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	41 425	28 986
opérations	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
en commun	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
Produits financiers	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP		
charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU		
2- RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV		
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	41 425	28 986

(Renvois : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL A.FRESCO		Néant		*
			Exercice N	Exercice N - 1
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB		
	Reprise sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	218	272
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	218	272
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		HI	-218	-272
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK	6 582	923
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	315 858	313 284
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	281 232	285 493
5- BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	34 625	27 791
R E N V O I S	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont - produits de locations immobilières	HY		
	- prod. d'exploit. afférents à des ex. antérieurs (à détailler au 8)	IG		
	(3) Dont - Crédit-bail mobilier*	HP		
	- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'expl. afférentes à des ex. antérieurs (à détailler au (8))	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	(6 ter) Dont amort. exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transfert de charges	A1	25	74
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dt primes cot.comp.pers.: facult. A6 Obl. A9				
(7) Détails des produits et charges exceptionnels	Exercice N			
(Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Charges except.	Produits except.		
PENALITE SUR MARCHE		218		
(8) Détail des produits et charges des exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieure	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL A.FRESCO										Néant		*	
CADRE A				IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'ex. ou résultant d'une mise en équ. 2		Acquisitions, créés, apports et virements de poste à poste 3			
I	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		CZ		D8		D9			
N	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		KD		KE		KF			
C	Terrains					KG		KH		KI			
	R	Constructions	- Sur sol propre	Dont Composant	L9	KJ		KK		KL			
			- Sur sol d'autrui	Dont Composant	M1	KM		KN		KO			
			- Installations générales, agencements et aménagements des	Dont Composant	M2	KP		KQ		KR			
P	Installations techniques, matériel et outillage industriels			Dont Composant	M3	KS		KT		KU			
R	Autres immob. corporelles	- Instal générales, agencs, aménagements div*				KV	9 490	KW		KX			
		- Matériel de transport*				KY	7 500	KZ		LA			
		- Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	7 488	LC		LD	1 025		
		- Emballages récupérables et divers*				LE		LF		LG			
L	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ				
E	Avances et acomptes				LK		LL		LM				
S	TOTAL III				LN	24 478	LO		LP	1 025			
F	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T				
I	Autres participations				8U		8V		8W				
N	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S				
	Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V				
	TOTAL IV				LQ		LR		LS				
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				0G	24 478	0H		0J	1 025			
CADRE B				IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeurs brutes des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale ou évaluation en équivalence			
						par virement de poste à poste 1		par cession des tiers ou mise en équivalence ou résultant d'une mise en équivalence 2		valeur d'origine des immobilisations en fin 4			
I	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		C0		D0		D7			
C	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		LV		LW		1X			
C	Terrains					LX		LY		LZ			
	R	Constructions	- Sur sol propre		MA		MB		MC				
			- Sur sol d'autrui		MD		ME		MF				
			- Instal. générales, agencement et aménagement des constructions		MG		MH		MI				
P	Instal. tech., matériel et outillage ind.				MJ		MK		ML				
R	Autres immob. corp.	- Installations générales, agencements, aménagements				MM	9 490	MN		MO			
		- Matériel de transport				MP	7 500	MQ		MR			
		- Mat. de bureau et informatique, mobilier				MS	8 513	MT		MU			
		- Emballages récupérables et div				MV		MW		MX			
L	Immob. corporelles en cours			MY	MZ		NA		NB				
E	Avances et acomptes			NC	ND		NE		NF				
S	TOTAL III				NG		NH	25 503	NI				
F	Participations évaluées (mise en équ.)				0U		M7		0W				
I	Autres participations				0X		0Y		0Z				
N	Autres titres immobilisés				2B		2C		2D				
	Prêts et autres immob. financières				2E		2F		2G				
	TOTAL IV				NJ		NK		2H				
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				0K		0L	25 503	0M				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le						31/12/2017
Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle. Désignation de l'entreprise : SARL A.FRESCO Néant X						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1- col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col 5 (5)]
	Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements (2)	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 - Concessions, brevets et droits simil.						
2 - Fonds commercial						
3 - Terrains						
4 - Constructions						
5 - Instal. tech. mat. et out. industriel						
6 - Autres immobilisations corporelles						
7 - Immobilisations en cours						
8 - Participations						
9 - Autres titres immobilisés						
10 - TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés col. 1, ceux portés col.2.

(2) Porter dans cette col. le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend : le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 et le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "provisions réglementées".

CADRE B	
Déficits reportables au 31 décembre 1976 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal	
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice	
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leur déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés au col. 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux col. 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : SARL A.FRESCO										Néant	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE*											
IMMOB. AMORTISSABLES			Montant des amort. au début de l'ex.		Augmentations : dotations de l'ex.		Diminutions : amort. afférents aux ets sortis de l'actif reprises		Montant des amort. à la fin de l'ex.		
Frais d'établ. et développ. TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immob. incorp. TOTAL II			PE		PF		PG		PH		
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
- Sur sol propre			PM		PN		PO		PQ		
Construct* - Sur sol d'autrui			PR		PS		PT		PU		
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions			PV		PW		PX		PY		
Inst. techn., matériel et outillage ind.			PZ		QA		QB		QC		
Autres - Installations générales, agencements et aménagements divers			QD	8 886	QE	544	QF		QG	9 430	
immob. - Matériel de transport			QH	7 500	QI		QJ		QK	7 500	
corp. - Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	6 858	QM	826	QN		QO	7 484	
- Emballages récup. et div.			QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU	23 244	QV	1 170	QW		QX	24 414	
TOTAL GENERAL (I + II + III)			ON	23 244	OP	1 170	OQ		OR	24 414	
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES											
Immobiliisat* amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal Exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal Exceptionnel					
Frais d'établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Autres immob. incorp. TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
C Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
O Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4				
N Inst. gales., agenc.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2				
Instal. techn., matériel et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
C Inst. gales., agenc. & am. div.	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7				
O Mat. de transp.	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5				
R Mat. bur & inf. mob.	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3				
P Emb. récup., div.	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1				
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations -	NL			NM			NO				
TOTAL général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
TOTAL Général Non Ventilé (NP+NQ+NR)	N	TOTAL Général Non Ventilé (NS+NT+NU)			NY	TOTAL Général Non Ventilé (NW-NY)					
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CH. REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'ex. aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunts à évaluer						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

Désignation de l'entreprise : SARL A.FRESCO		Néant		X	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'ex. 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'ex. 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
P Prov. pour reconst. des gisements miniers et	3T	TA	TB	TC	
P Prov. pour investissements	3U	TD	TE	TF	
R Prov. pour hausse des prix (1)	3V	TG	TH	TI	
Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
V Dont majorations except. de 30 %	D3	D4	D5	D6	
R Prov. pour prêts d'installation	IJ	IK	IL	IM	
Autres prov. réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
R Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
I Prov. pr garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
S Prov. pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
Prov. pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
& Prov. pr pensions et obligat* similaires	4X	4Y	4Z	5A	
Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
C Prov. pr renouvellemt des immob.*	5F	5H	5J	5K	
H Prov. pour gros entretiens et grandes révision	EO	EP	EO	ER	
A Prov. pr ch. soc. et fisc. sur congés à payer*	5R	5S	5I	5U	
R Autres prov. pour risques et ch. (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
D - incorporelles	6A	6B	6C	6D	
E sur - corporelles	6E	6F	6G	6H	
P immobilisations - titres mis en équ.	02	03	04	05	
R - titres de participat*	9U	9V	9W	9X	
E - autres immob fin (1)*	06	07	08	09	
C sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
I Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
A Autres prov. pour dépréciat* (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
- d'exploitation		UE	UF		
Dont dotations et reprises - financières		UG	UH		
- exceptionnelles		UJ	UK		
Titres mis en équ. : montant de la dépréciation à la clôture de l'ex. calculé selon les règles de l'art. 39-1-5 du C.G.I.				10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision					
NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la prod. est prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données par la notice n° 2032

**8 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE***

N° 2057 2018

Désignation de l'entreprise :		SARL A.FRESCO				Néant		*
-------------------------------	--	---------------	--	--	--	-------	--	---

CADRE A		ETAT DES CREANCES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an 3	
De l'actif immo- bilisé		Créances rattachées à des participations	UL		UM	
		Prêts (1) (2)	UP		UR	UN
		Autres immobilisations financières	UT		UV	US
						UW
De l'actif circulant		Clients douteux ou litigieux	VA			
		Autres créances clients	UX	126 465	126 465	
		Cré. repr. * (Prov dépr. UO)	Z1			
		Personnel et comptes rattachés	UY			
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ			
		Etat et Impôts sur les bénéfices	VM			
		autres Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 732	1 732	
		collectivités Autres impôts, taxes, versements assim.	VN			
		publiques Divers	VP			
		Groupes et associés (2)	VC			
		Débiteurs divers (dt créances rel. à op. pens. de titres)	VR			
		Charges constatées d'avance	VS			
		TOTAUX	VT	128 197	128 197	
		(1) Montant prêts accordés en cours d'exercice	VD			
		Montant remboursements obtenus en cours d'ex.	VE			
		(2) Prêts et avances consentis aux associés(p.phys.)	VF			

CADRE B		ETAT DES DETTES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
		Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y			
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z			
		Emprunts, dettes auprès de établissements de crédit(1) à 1 maximum à l'origine	VG			
		à + de 1 an à l'origine	VH			
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A			
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B	19 141	19 141	
		Personnel et comptes rattachés	8C			
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	8 350	8 350	
		Etat et Impôts sur les bénéfices	8E	6 582	6 582	
		autres Taxe sur la valeur ajoutée	VW	13 228	13 228	
		Collectivités Obligations cautionnées	VX			
		publiques Autres impôts, taxes et assimilés	VQ			
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J			
		Groupes et associés (2)	VI	18 812	18 812	
		Autres dettes (dt celles relatives à des opér. de pension de titr	8K	3 250	3 250	
		Dettes représentatives de titres empruntés*	ZZ			
		Produits constatés d'avance	8L			
		TOTAUX	VY	69 363	69 363	
		(1) Emprunts souscrits en cours d'exerc.	VJ		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032	
		Emprunts remboursés en cours d'ex.	VK			
		(2) Montants divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL			

Désignation de l'entreprise : SARL A.FRESCO		Néant ☐		Exercice N, clos le : 31/12/2017	
I. REINTEGRATIONS				BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Rémunération du travail - de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR) - de son conjoint ☐ - part déductible* ☐ à réintégrer :				WA	34 825
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)				WD	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				WE	
Autres charges et dépenses comptables visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*				WF	
Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)				WG	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				RA	
Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)				RB	
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)*				WI	
Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (Cf. tableau 2067 BIS-SD)				XX	
Amendes et pénalités				WJ	
Charges financières (art. 212 bis)				XZ	
Réintégration prévues à l'article 155 du CGI				XY	
Impôts sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7	6 582
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.*		WL		
	Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B CGI		L7		
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entre. soumises à l'IR)				I8	
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 0%				ZN	
Fraction imposable des plus-values - Plus-values nettes à court terme				WN	
réalisées au cours des exerc. antérieurs* - Plus-values soumises au régime des fusions				WO	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					
Réintégration diverses (à détailler sur feuillet séparé)		(à intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212))	SU		
Dont :		Déficits étrangers antérieurement déduits PME (art. 209C)	SX		
		Zone d'ent.* (act. exo.)	SW		
		Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel au tonnage				Y3	
				TOTAL I	41 207
II. DEDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*					
Prov. et charges à payer non-déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'ex. (tab 2058-B, cadre III)					
Régimes	Plus-values	- imposées aux taux de 15% (12,8% pour les ent. soumises à l'IR) *			
imposition	nettes	- imposées aux taux de 0%			
		- imposées aux taux de 19 %			
particuliers	à	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			
et impos.	long terme	- imputées sur déficits antérieurs			
Autres plus-values imposées au taux de 19 %					
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *					
Régime des sociétés mères et des filiales*. Produit net des act* et parts		(Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participations (2A))			
Dédution autorisée au titre des invest. réalisées dans les collectivités d'Outre-mer					
Mesures					
Majoration d'amortissement *					
Entreprise nouvelle 44 septies		K9		Entreprise nouvelle art. 44 sexies	L2
Pôle de compétitivité hors CICE		L6		Sociétés d'investissement immo.	K3
Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies ou 44 A)		0V		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F
Zone de revitalisation rurale (44 quindécies)		PC		Zone franche d'activités (art. 44 quaterdécies)	XC
Jeunes entre. innovantes (art. 44 sexies A)		L5			
Zone restruc. défense (art. 44 terdécies)		PA			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					
Deduct. div. (cf. feuillet séparé)		dont déd. except. pour investissement		Créance dérogée par le report en arrière du déf. (IS)	ZI
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y2	
				TOTAL II	
III. RESULTAT FISCAL					
Résultat fiscal avant imputation		bénéfice (I moins II)		XI	41 207
des déficits reportables :		déficit (II moins I)			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)				ZL	
Déficits ant. imputés sur les résultats de l'ex. (entreprises à l'IS)					
RESULTAT FISCAL		BENEFICE (XN) ou DEFICIT reportable en avant (XO)		XN	41 207

10 - DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

N° 2058-B 2018

Désignation de l'entreprise : SARL A.FRESCO			Néant	*
I. SUIVI DES DEFICITS				
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4		-0
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)		K5		
Déficits reportables (différence K4- K5)		K6		-0
Déficit de l'exercice (tab 2058-A, ligne XO)		YJ		
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK		-0
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1,1° bis A1 du CGI, dotations de l'exercice		ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indem. pour congés à payer, charges soc. et fisc. correspondantes non déductibles pour les entr. placées sous le régime de l'art. 39-1,1° bis A1. 2 du CGI*		ZV		ZW
Provisions pour risques et charges*				
		8X		8Y
		8Z		9A
		9B		9C
Total des provisions pour risques et charges		8X		8Y
Provisions pour dépréciation*				
		9D		9E
		9F		9G
		9H		9J
Total des provisions pour dépréciation		9D		9E
Charges à payer				
		9K		9L
		9M		9N
		9P		9R
		9S		9T
Total des provisions pour charges à payer		9K		9L
* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032				
TOTAUX		YN		YO
TOTAUX (YN=ZV à 9S) et (YO=ZW à 9T) à reporter au tab. 2058-A				
		ligne WI		ligne WU

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

CONSEQUENCES DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
Montant de la réintégration ou de la déduction	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et 3211-1 du Code des transports XU

Désignation de l'entreprise : SARL A.FRESCO		Néant					
TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT							
	Report à nouveau figurant au bilan de l'ex. ant. à celui pour lequel la déclaration est établie	FC					
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	FD	27 791				
	Prélèvements sur les réserves	FL					
	TOTAL I	FI	27 791				
Affectat°	Affectation aux réserves - Réserve légale	ZB					
	- Autres réserves	ZD	27 791				
	Dividendes	ZE					
	Autres répartitions	ZF					
	Report à nouveau	ZG					
	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	27 791			
(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'ex. dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.							
RENSEIGNEMENTS DIVERS		EXERCICE N	EXERCICE N - 1				
Engagements	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7		YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS			
Détails des postes et taxes	Autres achats et charges externes	- Sous-traitance		YT	133 987	136 114	
		- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8		XQ	12 471	10 911
		- Personnel extérieur de l'entreprise			YU		
		- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	3 289	3 470
		- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV		
	Autres postes	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales professionnelles)	ES		ST	27 946	33 886
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tab. n° 2052		ZJ	177 693	184 382	
		impôts et taxes	- Taxe professionnelle, CFE, CVAE		YW	660	655
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)		ZS		9Z	1 927	393
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tab. n° 2052		YX	2 587	1 048		
T.V.A.	- Montant de la TVA collectée		YY	31 173	21 290		
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ	11 313	10 337		
Divers	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2017)*			OB			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*			OS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la so			ZK	%	%	
	NUMERO DU CENTRE DE GESTION AGREE			XP			
	Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI (tableau 2059-G) est-elle jointe à la présente déclaration ? (coder : 0 = non, 1 = oui)			ZR			
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG			
	Montant de l'investissement qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI			RH			
	Régime de groupe	Société : Résultat si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		PV à 15%	JK	
				PV à 19%	JM		
		Groupe : résultat d'ens.	JD		PV à 15%	JN	
			PV à 19%	JP			
	Si vous relevez du régime de groupe : Indiquer 1 pour soc. mère ou 2 pour filiale		JH		N°SIRET de la société mère	JJ	

12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

N° 2059-A

2018

Désignation de l'entreprise : SARL A.FRESCO					Néant		X
A. DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
	Nature des éléments cédés* (1)	Date d'acquisition (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amort.pratiqués en franchise d'impôts (4)	Autres amort. * (5)	Valeur résiduelle (6)
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
B. PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins values réalisées				Plus-values taxables à 19 % (11)
	Prix de vente* (7)	Mt global de la + ou - value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés.	+					+
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés.	+					+
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale.	+					+
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée.	+					+
17	Résultats nets de concession ou de sous-concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans.*			+			
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice.		+	+		+	
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme.		-	-		-	
20	Divers (Détail à donner sur une note annexe)*	+	+	+		+	+
Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total des lignes 1 à 20)(9)							
Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total des lignes 1 à 20)(10)			A	B (Ventilation par taux)			C

**13 - AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME
ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

N° 2059-B 2018

Désignation de l'entreprise : SARL A.FRESCO					Néant	☒	*
A. ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME							
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf cadre B)							
Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie :						
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)						
	sur 10 ans						
	sur une durée différente (art.39)						
Total 1							
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie :		Montant net des plus values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Mont. rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1					
		N-2					
		N-1					
	sur 10 ans ou sur une	N-2					
	durée différente (art.39	N-3					
	quaterdecies 1 ter et	N-4					
	1 quater du CGI)	N-5					
	(à préciser) au titre de :	N-6					
	N-7						
	N-8						
	N-9						
Total 2							
B. PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS							
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport							
☐ de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement).				☐ d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés).			
Origine des plus-values	Date des fusions ou des apports	Montant net des plus values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Mont. rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
Total							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL A.FRESCO		Néant		X		*	
		Rappel de la plus ou moins-value nette de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou 12,8% (2)					
(1) Entreprises à l'impôt sur les sociétés		Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis) (1) *					
(2) Entreprises à l'impôt sur le revenu		Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M Euros (art. 219 la sexies 0 du CGI) (1)					
I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU							
Origine		Moins-values à 12,8%		Imputations sur les + values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%		Solde des moins-values à 12,8%	
1		2		3		4	
Moins-values nettes N							
Moins-values N-1							
nettes à long terme N-2							
subies au cours N-3							
des dix exercices N-4							
antérieurs N-5							
(montants restant à N-6							
déduire à la clôture N-7							
du dernier exercice) N-8							
N-9							
N-10							
II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES							
Origine	Moins-values			Imputations sur les PVLT	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins values à reporter	
	à 19 %, 16,5 %, (1) ou à 15 %	à 19 % ou 15% imputables sur le résultat de de l'exercice (art. 219 I a sexies-0)	à 19 % ou 15% imputables sur le résultat de de l'exercice (art. 219 I a sexies-0 bis)				
1	2	3	4	5	6	7	
Moins-values nettes N							
Moins-values N-1							
nettes à long N-2							
terme subies N-3							
au cours des N-4							
dix exercices N-5							
antérieurs N-6							
(montant restant N-7							
à déduire à la N-8							
clôture du dernier N-9							
exercice) N-10							

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

15 - RESERVE SPECIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D

2018

Désignation de l'entreprise : SARL A.FRESCO		Néant				X	*
(1) (Personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*							
I- SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus values à long-terme					
		à 10%	à 15%	à 18%	à 19%	à 25%	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1						
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'ex.	2						
Total (lignes 1 et 2)	3						
Prélèv. - donnant lieu à complément d'impôts sur les sociétés	4						
opérés - ne donnant pas lieu à compl. d'impôt sur les sociétés	5						
Total (lignes 4 et 5)	6						
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7						

II - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5edu CGI)

Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

16 - CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE
VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

N° 2059-E 2018

Désignation de l'entreprise : SARL A.FRESCO		Néant ☐
Exercice ouvert le : 01/01/2017	et clos le : 31/12/2017	Durée en nombre de mois : 12
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez ci-dessous la dénomination et le SIREN de la société tête de groupe N° SIREN		
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	315 832
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	0
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	0
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	0
Total 1	OX	315 832
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	0
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	0
Subv. d'exploitation reçues	OF	0
Variation positive des stocks	OD	0
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	0
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	0
Total 2	OM	0
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
Achats	ON	168 344
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	25 286
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	12 471
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	0
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	0
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la prod. immobilisée déclarée	OU	0
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	0
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	0
Total 3	OJ	206 100
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE		
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG 109 732
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires N° 1329AC et 1329 DEF)	SA	109 732
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE		
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Période de référence	Du Au	Au
Date de cessation	HR	
VI - Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs		
Effectifs moyens du personnel :	YP	0,00
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

Exercice ouvert le : 01/01/2017		Régime "simplifié d'imposition" ☐ Si option pour le régime optionnel de	
et clos le : 31/12/2017		Déclaration de résultat d'ensemble du groupe ☐ ou "réel normal" ☒ taxation au tonnage ☐	
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays N°2258-SD (article 223-I-1 quinquièmes C du CGI) ☐			
Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays ☐			
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation ci-dessous :			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société :		Adresse du siège social	
SARL A.FRESCO MOULIN DE LA GARDE 38780 EYZIN PINET			
N° Siret	48046683800012		
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	
REGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :			
Dénomination :		N° Siret :	
Adresse :			
B ACTIVITE			
Activités exercées (souligner l'activité principale) :		ACTIVITES ARTISTIQUES	
		Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (CF. notice de la déclaration n° 2065)			
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux de 15 % 38 120	
		Bénéfice imposable au taux de 28 % 3 087	
		Bénéfice imposable au taux de 33 1/3 %	
		DEFICIT (Report de la ligne	
		XO DU 2058A ou 372 du 2033B)	
2 Plus-values		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets	
PVLVT imposables au taux de 15 %		au taux de 15 % (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1)	
PVLVT imposables		Autres plus-values imposables Plus-values à LT imposables PV exonérées	
à 19 %		à 19 % à 0 % (art. 238 quinquièmes)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches. (Cocher la case selon le cas) :			
Ent. nouv. art. 44 sexies		Jeunes entre. innovantes	
Ent. nouv. art. 44 septies		Pôle de compétitivité	
Sociétés d'invest. immo. cotées		Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies	
		Zone franche urbaine	
		Zone franche d'activité	
		PME innovantes	
		Autres dispositifs	
Bénéfice ou déficit exonéré (+ ou - selon le cas)		Plus values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur :			
productif, art. 244 quater W		du logement social, art. 244 quater X	
D IMPUTATIONS (CF. notice de la déclaration n° 2065)			
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt			
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt			
représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou coll.		Total figurant au cadre VII de l'imprimé 2068	
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (CF. notice de la déclaration n° 2065)			
Recettes nettes soumises à la contribution 2.5 %			
Nom, adresse, téléphone, télécopie :			
- du comptable * :		FIDUCIAL	
Téléphone : 04 74 78 82 82		21 QUAI RIONDET	
		38217 VIENNE CEDEX	
- du conseil * :			
Téléphone :			
- du C.G.A. :			
n° agrément CGA			
Visa :		CGA/AGA	
		Viseur conventionné	
		A EYZIN PINET	
		le 03/04/2018	
Nom du déclarant : MR COMMECY PATRICK			
Qualité du déclarant : GERANT			
Edition libre de la déclaration de résultat transmise par TDFC			

IMPOTS SUR LES SOCIETES
Annexe à la déclaration N° 2065

N° 2065 bis 2018

Désignation de l'entreprise : SARL A.FRESCO							
et date de clôture de l'exercice: 31/12/2017							
F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES							
1	Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts (4) - Payées par la société elle-même. - Payées par étab. chargé du serv des titres	(a)					
2	Mt des distribut* correspondant à des rémun. ou avantages dont la soc. ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	(b)					
3	Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes ou sociétés interposées	(c)					
4	Montant des distributions autres que celles visées en (a),	(d)					
	(b), (c) ou (d) ci dessus. (3)	(e)					
	(A préciser par nature sur les lignes (e) à (h))	(f)					
		(g)					
5	Mt des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	(h)					
6	Mt des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(i)					
7	Montant des revenus répartis (5)	(j)					
Total (a) à (h)							
G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann III) : - SARL - tous les associés, - SCA - associés gérants; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné colonne (1) à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts appartenant à chq. associé	Montant des sommes versées					
	année du versement	Traitements, émoluments, indemnités.	Frais de représentation, de mission et de déplac.		Frais professionnels autres que (5) et (6).		
			Ind. forfaitaires	Remboursements	Ind. forfaitaires	Remboursements	
	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
M COMMECY PATRIC GERANT MAJORITAIRE MOULIN DE LA GARDE 38780 EYZIN PINET	59	2017	41 000				
MME PILLARD MARION ASSOCIE MOULIN DE LA GARDE 38780 EYZIN PINET	1						
H DIVERS							
Nom et Adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)							
Adresses des autres établissements							
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION							
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15 %			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
				MVLT réalisée au cours de l'exercice			
				MVLT restant à reporter			

17 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F

2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1	(1) Néant : ☐

N° DE DEPOT

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	60

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

MR	Nom patronymique	COMMECY	Prénom(s)	PATRICK
Titre (2) : Nom marital		% de détention	98,33	Nombre de parts
				59
Naissance : Date	26/07/1956	N° dpt	76	Commune
				SAINTE ADRESSE
Adresse : N°		Libellé voie	MOULIN DE LA GARDE	
Code postal	38780	Commune	EYZIN PINET	Pays

MLLE	Nom patronymique	PILLARD	Prénom(s)	MARION
Titre (2) : Nom marital		% de détention	0,17	Nombre de parts
				1
Naissance : Date		N° dpt		Commune
Adresse : N°		Libellé voie	MOULIN DE LA GARDE	
Code postal	38780	Commune	EYZIN PINET	Pays
				FR

18 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G

2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)

1

(1) Néant : ☒ *

N° DE DEPOT
EXERCICE CLOS LE 31/12/2017 N° SIRET 48046683800012
DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A.FRESCO
ADRESSE (voie) MOULIN DE LA GARDE
CODE POSTAL 38780 VILLE EYZIN PINET
Nombre total de filiales détenues par l'entreprise P5

Forme juridique		Dénomination			
Numéro SIREN		% de détention			
Adresse : N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
Numéro SIREN		% de détention			
Adresse : N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
Numéro SIREN		% de détention			
Adresse : N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
Numéro SIREN		% de détention			
Adresse : N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
Numéro SIREN		% de détention			
Adresse : N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
Numéro SIREN		% de détention			
Adresse : N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
Numéro SIREN		% de détention			
Adresse : N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
Numéro SIREN		% de détention			
Adresse : N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

A.FRESCO
Société à responsabilité limitée au capital de 600 euros
Siège social : Moulin de la Garde 38780 EYZIN PINET
480.466.838 RCS VIENNE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 juin 2018

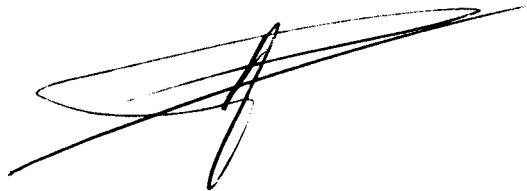
FEUILLE DE PRESENCE

Nature des droits sociaux :
(a) - 'Parts sociales'

N°	ASSOCIES	PLEINE PROP.	VOIX	NOM DU MANDATAIRE EVENTUEL - SIGNATURE
1	M. Patrick COMMECY Moulin de la Garde 38780 EYZIN PINET	59 (a)	59	
2	Mlle Marion PILLARD Moulin de la Garde 38780 EYZIN PINET	1 (a)	1	
	Totaux =====	60	60	=====

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés pouvoirs,
arrêtée à..... associés présents ou représentés possédant ensemble droits sociaux

Le Président de l'Assemblée,
Patrick COMMECY



A.FRESCO
Société à responsabilité limitée au capital de 600 euros
Siège social : Moulin de la Garde 38780 EYZIN PINET
480 466 838 RCS VIENNE

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2018**

L'an deux mille dix huit

Le 30 juin,
A 10 heures,

Les associés de la société A.FRESCO, société à responsabilité limitée au capital de 600 euros, divisé en 60 parts de 10 euros de nominal chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, Moulin de la Garde 38780 EYZIN PINET, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents ou représentés:

- Monsieur Patrick COMMECY, propriétaire de 59 parts sociales
- Mademoiselle Marion PILLARD, propriétaire de 1 part sociale

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Patrick COMMECY, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,

A.FRESCO
Société à responsabilité limitée au capital de 600 euros
Siège social : Moulin de la Garde 38780 EYZIN PINET
480 466 838 RCS VIENNE

TEXTE DES RESOLUTIONS
PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 30 juin 2018

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2017 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le résultat de 22 331, 52 € euros de l'exercice de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	+ 34 625,35 euros
------------------------	--------------------------

En totalité au compte en "report à nouveau" qui s'élève ainsi à **34 625,35 euros**.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,**
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017**
- le rapport de gestion établi par la gérance,**
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,**
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.**

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le résultat de 34 625,35 € de l'exercice de la manière suivante :

Résultat de l'exercice

34 625,35 €

En totalité au compte autres réserves qui s'élève ainsi à 34 625,35 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

Patrick COMMECY,

Marion PILLARD,

